

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification de la préparation :	TESKADUST
<i>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</i>	Poudre insecticide contre les punaise de lit
Conditionnement :	Poudreuse plastique
Identification de la société/entreprise:	NOXIMA Carrefour Jean Monnet BP 20101 60201 Compiègne Cedex - France Tel (33) 03.44.86.44.20 Fax (33) 03.44.86.27.86 Email : noxima@noxima.fr
Numéro de téléphone d'appel d'urgence :	INRS / ORFILA : +33 (0) 1.45.42.59.59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange : Suivant le règlement CLP 1272/2008/CE



GHS09 : Environnement

Aquatic acute 1 : H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

Aquatic chronique 1 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage :

Le mélange est un produit à usage biocide (voir section 15)

Étiquetage du mélange suivant le règlement CLP 1272/2008/CE :



GHS09 : Environnement

Mention d'avertissement : Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : /

Mentions de danger :

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine

P261 : Éviter de respirer les poussières

P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P501 : Éliminer le contenu/récipient comme un produit dangereux conformément à la réglementation locale, nationale ou internationale.

Autres dangers :

Effets néfastes sur la santé :

Paresthésie des yeux et de la peau possible par la présence de pyréthriinoïde de synthèse. Habituellement, la durée n'excède pas quelques heures (12 à 24 heures).

3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique de la préparation :

Poudre insecticide à base de talc et imprégnée de pyréthriinoïde de synthèse dilué dans de l'éthanol

Substances dangereuses représentatives dans le mélange :

Libellé des phrases R et H figurant dans le tableau ci-dessous : voir paragraphe 16

Identification	Nom substance	Classification selon la directive 1272/2008/CE			Concentration
N°CAS = 39515-40-7 N° CE = 254-484-5 N°INDEX = /	Cyphénothrine**	1272/2008/CE	GHS05 GHS09 Warning	Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic chronic 1 ; H410	C = 0,12 %
N°CAS = 64-17-5 N° CE = 200-578-6 N°INDEX = 603-002-00-5 N°enreg. REACH : 01- 2119457610-43-XXXX	Ethanol*	1272/2008/CE	GHS02 GHS07 Dgr	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319	0 < C > 5 %

*Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle

Autres informations : Le talc utilisé ne contient pas d'amiante et moins de 1 % de silice, il est exempté d'enregistrement selon l'annexe VII du règlement REACH.

** facteur M = 1000 pour la cyphénothrine

4 – PREMIERS SECOURS

Inhalation (poussières en milieu confiné) :

Retirer le sujet de la zone polluée, faire respirer de l'air frais, examiner : si des troubles respiratoires apparaissent, appeler les secours médicalisés.

Contact avec la peau :

Laver avec du savon et rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable en retirant les vêtements souillés, jusqu'à la disparition des "picotements" sur la peau. Consulter un médecin si une irritation persiste.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, lui faire rincer la bouche, puis boire de l'eau. Appeler d'urgence les secours médicalisés, SAMU (15) ou POMPIERS (18) secours Européens (112). Leur montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité. Appliquer les règles de secourisme.

Instruction pour le médecin :

Traitement symptomatique à effectuer lors d'une contamination locale :

Peau : Appliquer de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette.

Yeux : Instiller des gouttes anesthésiantes dans les yeux (1 % améthocaine hydrochloride) : guérison spontanée.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :

Gaz carbonique, mousse, poudre, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour raisons de sécurité :

Eau en jet direct.

Dangers particuliers :

Dégagement de gaz toxiques (COx, NOx). Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel. Voir rubrique (6).

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Appareil respiratoire autonome, équipements de protection de la peau, des yeux et des muqueuses.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Pour les instructions de précaution et les équipements de sécurité, Voir la section 8. Eloigner le personnel non indispensable. Port de gants obligatoire. Des lunettes, bottes, un vêtement adapté peuvent être requis dans certains cas. Ventiler le local ou opérer en extérieur. Eloigner toute source d'étincelles, flamme, corps en ignition.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher tout écoulement en égout, eaux pluviales ou milieu naturel. Endiguer le déversement avec de la terre, sable ou toute autre matière absorbante non combustible comme un absorbant minéral. Garder le produit à l'écart des égouts, eaux de surface, sols, bassins, écoulements d'eau pluviale.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Circonscrire la zone contaminée et consulter le fabricant en cas de rejets importants. Balayer le produit, puis stocker les déchets dans des fûts en polyéthylène identifiés avec des couvercles hermétiques avant de les faire traiter par une société agréée. Terminer en nettoyant le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

Références aux autres sections :

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit
Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle
Voir section 13 pour les informations sur l'élimination.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Précautions individuelles, voir paragraphe (8). Ne pas mélanger avec d'autres produits. Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Prévoir à proximité des moyens de rinçage des yeux et de la peau. Si l'utilisation a lieu en milieu confiné, aérer au maximum, éloigner toutes source d'étincelles, flammes. Ne pas manger, boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Préventions :

- Incendie : Extincteurs en quantité suffisante.
- Risque chimique : Utilisation des EPI durant les manipulations. Douche de sécurité, lave œil à proximité ainsi que téléphone. Absorbant minéral.
- Autres risques : En en milieu confiné et en cas de ventilation insuffisante, port de masque anti-poussières de type AXP3

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stocker en local aéré, à l'abri de la lumière, en emballage d'origine, à des températures supérieures à 0°C et inférieures à 40°C. Utiliser un bac de rétention ou une palette à rétention. En cas de reconditionnement des sacs après ouverture, utiliser des emballages en plastique (seaux en PE HD, ou PP)

Utilisations particulières :

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :

Talc (poussières) sans fibres d'amiante et silice. VME = 10 mg/m³ ; Fraction alvéolaire = 5 mg/m³

Autre substance	VME	VLE
Ethanol	1900 mg/m ³ (1000 ppm)	9500 mg/m ³ (5000 ppm)

Contrôles de l'exposition :

Mesures d'ordre technique :

Assurer une ventilation suffisante du local lorsque le produit est manipulé

Ne pas respirer les poussières, vapeurs.

Si l'utilisation a lieu en milieu confiné, aérer au maximum

Se laver les mains après manipulation du produit.

Protections collectives :

Douche et lave œil au poste de travail. Prévoir une ventilation suffisante ou travailler en milieu extérieur..

Equipements de protection individuelle (EPI) :

- Protection respiratoire : Masque anti-poussière de type AXP3 en cas de ventilation insuffisante.
- Protection des mains : Gants adaptés (Nitrile, néoprène).
- Protection des yeux : Lunettes avec protections latérales.
- Protection de la peau : Vêtement adapté.

Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation. Se laver les parties du corps pouvant avoir été au contact du produit, ainsi que les mains.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Empêcher toute fuite du produit en égout ou milieu naturel. Nettoyer soigneusement toutes traces de produit ou déchets qui seront traités selon les indications du paragraphe (13).

9 – PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Informations générales :

Poudre grisâtre

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH :	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition :	/
Point de fusion :	/
Point d'éclair :	/
Température d'auto-inflammation :	Pas de donnée.
Température de décomposition :	Pas de donnée.
Propriétés explosives :	/
Propriétés comburantes :	Non applicable.
Pression de vapeur :	/
Densité à 20°C :	0.92
Solubilité dans les solvants organiques :	La matière active est soluble dans les solvants organiques.
Hydro solubilité :	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Pas de donnée
Viscosité à 20°C :	Pas de donnée
Densité de vapeur/air :	/
Taux d'évaporation :	Pas de donnée.

Autres informations :

10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité chimique :

Stable dans les conditions normales d'emploi

Stabilité :

Stable en conditions normales de stockage .Voir point 7 : Manipulation et stockage

Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications

Conditions à éviter :

Températures inférieures à 0°C et supérieures à 40°C. Source de flammes, étincelles, corps en ignition, humidité, lumière.

Matières à éviter:

Ne pas mélanger avec d'autres produits, notamment des produits aqueux, basiques, acides, solvants organiques,

Produits de décomposition dangereux :

Par décomposition thermique : libération de gaz toxiques Cox, Nox,

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations générales :

Toxicité aiguë :

Inhalation : Légère irritation des muqueuses et des voies respiratoires si le produit est utilisé en créant de la poussière et en milieu confiné.

Contact avec la peau : Irritation cutanée lapin non irritant (paresthésie possible)

Contact avec les yeux : non irritant chez le lapin (paresthésie possible)

Ingestion :

DL50/rat orale (mâle)	ATE mix	> 28700 mg/kg (calculé)
DL50/rat cutanée	ATE mix	> 167000 mg/kg (calculé)
CL50 (inh rat 4H)	Cyphénothrine pure	> 1.85 mg/l

Sensibilisation :

Peut provoquer des réactions allergiques chez certains sujets sensibles par la présence de pyréthroïde de synthèse.

Effets à long terme :

Pas d'effet connu.

Effets CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction) : le talc comporte moins de 1 % de silice cristalline alvéolaire.

12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation complète n'est disponible.

Ecotoxicité :

	Cyphénothrine	Ethanol
CL50/poisson / 96 h	0.00034 mg/L	10 800 mg/L
CE50/daphnie / 48 h	0.00043 mg/L	24 500 mg/L
CI50/ algue/72h	0.014 mg a.i/L	> 1000 mg/L

Mobilité:

Le produit est insoluble dans l'eau, donc très peu mobile.

Persistance et dégradabilité :

Pas de données sur la préparation

Potentiel de bioaccumulation :

Le produit est potentiellement bioaccumulable.

Autres effets nocifs :

Par la présence de cyphénothrine, le produit est très toxique pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Très toxique pour les abeilles. Nocif pour les animaux à sang froid (lézards, serpents, ...).

13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Déchets, produits non utilisés :

Le rejet dans l'environnement ou les collectes des ménages est interdit. Les déchets sont considérés comme des DDS (Déchets Diffus spécifiques). Se conformer aux réglementations nationales et locales.

Stocker les déchets identifiés, produits non utilisés, les faire récupérer et traiter par un organisme agréé.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Garder les étiquetages d'identification et faire récupérer et traiter par un organisme agréé.

Dispositions nationales et locales :

Voir Code de l'environnement.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air :

Règlement Transport	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
N° ONU	3077	3077	3077
CLASSE	9	9	9
Groupe d'emballage	III	III	III
Libellé de transport	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement solide, n.s.a (cyphénothrine)		Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s (cyphenothrin)
Étiquettes	9	9	9 (Miscellaneous)
Code danger	90	--	----
Code de classification et catégorie de transport	M7, 3	----	----

Quantités limitées et dispositions spéciales	5kg, 30 kg brut 274, 335, 601	5kg /30kg brut	Y911, 30 kg G
Code tunnel	(E)	----	----
Polluant marin	----	Oui	----
FS	----	F-A, S-F	----

15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement CE 1907/2006, article 31 modifié par le règlement 830/2015/CE.

Règlement REACH 1907/2006/CE :

Substances en annexe XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune des substances n'est reprise dans ces annexes.

A été pris également en compte le Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 selon la 13ème ATP.

Etiquetage Biocide (Règlements 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Nom	CE	CAS	%	TP
Cyphénothrine	254-484-5	39515-40-7	0.12 % m/m	18
Géraniol	203-377-1	106-24-1	0.01 % m/m	18

Tableau des maladies professionnelles, Code de la Sécurité Sociale : n°25 et 66

Classement rubrique ICPE (France) = 1172

Nouvelle rubrique ICPE à compter du 01/06/2015 : **4510**. Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

Évaluation de la sécurité chimique : /

16 – AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases H, EUH citées en rubrique 3 pour les matières premières à l'état pur:

CE 1272/2008 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables

H302 Nocif en cas d'ingestion

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes toxiques ;

entraîne des effets néfastes à long terme

Historique

Date de première édition : 03/09/2019

Date de révision :

Version : 01
